

Informations utiles

► HORAIRES DU CHANTIER



Les travaux se dérouleront
du lundi au vendredi, de 7h30 à 12h00 et de 13h00 à 18h00,
hors week-ends et jours fériés



*Pour votre sécurité,
merci de ne pas circuler
au sein du chantier pendant toute
la durée des travaux.*

► VOS CONTACTS



Demathieu Bard
Coordonnatrice Travaux
Locataires
Mme TOUMI Amina
06.64.57.37.22

Reims habitat
Point accueil Pommery
3 rue Paul Fort - 51100 Reims
03.26.61.79.79
contact@reims-habitat.fr

Suivi des travaux :
M. Nicolas MARACHE, Chef de Projet
nicolas.marache@reims-habitat.fr

► UN LIEU POUR S'INFORMER



Afin de vous informer sur l'organisation du chantier et répondre à vos questions, Demathieu Bard a mis en place un **appartement témoin** dans lequel des permanences seront tenues le mercredi après-midi.

Rendez-vous au 37 boulevard Pommery - Étage 1
Sonnez à « Demathieu Bard »

Retrouvez Reims habitat sur les réseaux sociaux :



■ www.reims-habitat.fr

Reims 
habitat
ACTEUR DU TERRITOIRE



Guide

Informations pratiques



TRAVAUX DE RÉHABILITATION ET RÉSIDENTIALISATION

des immeubles du 33 au 41 et 59 au 67 boulevard Pommery,
2 à 4 bis rue du Général Carré et 1 à 7 rue Verrier à Reims

■ www.reims-habitat.fr



Le Renouvellement Urbain du quartier Europe

Avec le **Nouveau Programme de Renouvellement Urbain (NPRU)** qui se déploie peu à peu depuis 2019, le quartier Europe-Pommery à Reims va connaître de profonds changements visant à le redessiner et à améliorer le confort et le cadre de vie des habitants.

Le NPRU prévoit ainsi :

- la **démolition de 5 immeubles** : 43 à 57 Bd Pommery, 14 à 22 et 26 rue de Brazzaville, 11 et 13 rue Marcel Falala, 2 à 12 rue du Mont-Cornillet et 9 à 17 rue Verrier soit 270 logements.
- la **réhabilitation et aménagements** extérieurs de 10 immeubles en concertation avec les habitants soit 310 logements rénovés, une crèche et en tout, 490 logements résidentialisés.
- la **création** de voiries et de nouveaux espaces publics

L'opération de réhabilitation et résidentialisation de 170 logement, dont le vôtre, offrira la première image du renouvellement urbain du quartier.

Ces opérations d'envergure sont menées par :



Liste et planning des travaux de réhabilitation

Suite à la consultation locative et l'accord collectif obtenu, sont prévus:

► SUR VOTRE IMMEUBLE ET DANS LES PARTIES COMMUNES :

- Réfection des façades avec isolation thermique par l'extérieur
- Installation de deux chaufferies (une pour chaque îlot)
- Isolation des combles
- Réfection des halls d'entrées : changement des portes extérieures, amélioration de l'accessibilité
- Amélioration de la vidéosurveillance
- Installation d'ouvrants de désenfumage
- Réfection du carrelage des halls d'entrée, des peintures des murs, garde-corps et plafonds des escaliers
- Aménagement de locaux vélos



► DANS LES LOGEMENTS :

- Installation d'une VMC en toiture et remplacement des bouches VMC sdb, wc et cuisine
- Changement des portes palières et détalonnage des portes intérieures sdb, wc et cuisine
- Rénovation des balcons
- Remplacement des menuiseries extérieures et installation de volets roulants
- Mise en sécurité électrique



La durée des travaux dans votre logement sera de 5 jours, non successifs. Ces travaux seront programmés avec vous par Demathieu Bard qui vous contactera par téléphone.

Un appartement sera également mis à votre disposition durant la phase des travaux dans votre logement.



► PLANNING

Ces travaux sont réalisés par tranches successives, avec le calendrier prévisionnel suivant :

- Rénovation des logements : à partir de janvier 2024 à mai 2025
- Rénovation des façades : à partir de février 2024 à juillet 2025
- Rénovation des communs : à partir de juin 2024 à juillet 2025
- Réaménagement des espaces extérieurs : à partir de janvier 2025 à juillet 2025

Liste et planning des travaux de résidentialisation



La résidentialisation ou aménagements des espaces extérieurs débutera successivement après chaque tranche de travaux de réhabilitation. Ces travaux ont pour objectif d'améliorer l'accessibilité pour tous et de répondre aux nouveaux enjeux environnementaux. Ils prévoient :

- L'aménagement de cheminements piétons accessibles
- La plantation de végétaux pour définir un cadre de vie résidentiel et favoriser la biodiversité
- L'installation de dispositifs d'éclairage extérieurs
- L'aménagement de conteneurs enterrés pour les ordures ménagères et le tri sélectif
- La reconstitution de l'offre de stationnement au sein des îlots résidentialisés
- La création de noues paysagées pour l'infiltration des eaux de pluie sur la parcelle
- L'aménagement d'aires de jeux